



Fédération des établissements
d'enseignement privés

Précision quant à l'application des mesures pour prévenir l'intimidation



Mise à jour : Décembre 2012

PRÉCISION QUANT À L'APPLICATION DES MESURES POUR PRÉVENIR L'INTIMIDATION

ÉTAT DE LA SITUATION

1. Description de l'établissement

- Année de fondation;
- Nombre d'élèves;
- Type et nombre de membres du personnel;
- Structure administrative au niveau de l'encadrement des élèves.

2. Description des problématiques liées à l'intimidation et à la violence

- Type de problèmes rencontrés et fréquence;
- Statistiques si disponibles.

3. Mode de prise en charge des problèmes

- Ce qui a été fait jusqu'à maintenant;
- Qui s'occupe de quoi.

4. Activités réalisées

- Ensemble des actions qui ont été entreprises jusqu'à maintenant.

5. Plan pour l'année prochaine

- Ensemble des actions et des activités qui seront mises en place en fonction du rapport et de l'état de situation.